

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1133

présenté par

M. Viry, M. Grelier, M. Bazin, M. Kamardine et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 14

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , excepté si cette personne est également travailleur indépendant à l'extérieur ou salariée dans une autre entreprise »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.